



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉSIDENCE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 18/03/2020

Coronavirus :

Rapatriement des non-résidents actuellement en Polynésie française vers leurs destinations d'origine

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et comme annoncé ce matin par le Haut-commissaire et le Président de la Polynésie française, tous les non-résidents actuellement sur le territoire polynésien, aussi bien à Tahiti que dans les îles, seront rapatriés dans les jours prochains vers leur destination d'origine.

Les services de l'Etat, le ministère du tourisme et du travail, les professionnels du secteur et de l'hôtellerie ainsi que les compagnies aériennes mettent tout en œuvre pour faciliter leur retour dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne les vols domestiques réalisés par Air Tahiti, pour les voyageurs non-résidents de Polynésie française les dispositions suivantes sont prises : les trajets entre Tahiti et les îles ainsi que les déplacements inter-îles ne sont plus autorisés. Seuls les vols retour vers Tahiti sont possibles.